

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 126 au sujet d'une permission d'absence

n° 126

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 février 1948

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro

29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 portant organisation et recrutement d'un personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du « » janvier 1948 de Mohssein Abdallah, planton au service des travaux publics

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence d'un mois à solde entière pour en jouir à Djibouti est accordée à Mohssein Abdallah, planton au service des travaux publics. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 17 février 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.